LA FONDATION FRANSASKOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 août 2026

LA FONDATION FRANSASKOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 août 2026

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats et de l'évolution des actifs nets	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 13
Détails des actifs nets grevés d'affectation externe	Annexe

Bergeron &Co. CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Pierre Bergeron CPA, CGA*
Simon Belzile CPA, CGA*
Mathieu Lepage CPA, CGA*
* Professional Corporation

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Fondation fransaskoise

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation fransaskoise, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2026, et les états des résultats et évolutions des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation fransaskoise au 31 août 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et responsable de la gouvernance pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bergeron & Co

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

Edmonton, AB
19 novembre 2026

LA FONDATION FRANSASKOISE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
Pour l'exercice se terminant le 31 août 2026

	Grevé d'affectation interne	Grevé d'affectation externe	Non grevé d'affectation	2026	2025
PRODUITS					
Dons reçus	$ 50	$ 825,941	$ 56,904	$ 882,895	$ 92,097
Intérêts et dividendes	7,607	84,704	6,150	98,461	85,720
Remboursements de dépenses	294	3,275	238	3,807	1,250
South Saskatchewan Community Foundation	-	-	-	-	3,500
	7,951	913,920	63,292	985,163	182,567
CHARGES					
Octrois et bourses	22,750	139,570	2,000	164,320	100,900
Frais de gestion	2,809	31,277	2,271	36,357	32,771
Frais de publicité et promotion	772	8,594	624	9,990	5,137
Honoraires	555	6,179	449	7,183	7,283
Frais bancaires	142	1,585	116	1,843	1,183
Frais de déplacement	146	1,512	100	1,758	4,116
Assurance	60	666	48	774	820
Cotisations et abonnements	51	568	41	660	863
Frais de bureau	22	243	18	283	846
Repas et frais de représentation	2	23	2	27	133
	27,309	190,217	5,669	223,195	154,052
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges avant autres items	(19,358)	723,703	57,623	761,968	28,515
AUTRES ITEMS					
Changement juste valeur des placements	19,748	219,896	15,967	255,611	223,346
Gain/perte vente de placements	14,655	163,191	11,850	189,696	79,128
	34,403	383,087	27,817	445,307	302,474
Excédent des produits sur les charges	15,045	1,106,790	85,440	$ 1,207,275	$ 330,989
Solde au début de l'exercice	$ 321,479	$ 2,640,602	$ 267,026	$ 3,229,107	$ 2,898,118
Solde à la fin de l'exercice	**$ 336,524**	**$ 3,747,392**	**$ 352,466**	**$ 4,436,382**	**$ 3,229,107**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA FONDATION FRANSASKOISE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 août 2026

ACTIF

	2026	2025
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	$ 100,061	$ 120,943
Comptes à recevoir (Note 4)	311	1,721
TPS à recevoir	1,308	1,124
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	101,680	123,788
PLACEMENTS (Note 5)	4,342,038	3,112,620
TOTAL DE L'ACTIF	**$ 4,443,718**	**$ 3,236,408**

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	$ 7,336	$ 7,301
TOTAL DU PASSIF	7,336	7,301

ACTIF NET

Actifs nets grevés d'affectation interne	336,524	321,479
Actifs nets grevés d'affectation externe	3,747,392	2,640,602
Actif net non grevé d'affectation	352,466	267,026
TOTAL DE L'ACTIF NET	4,436,382	3,229,107
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**$ 4,443,718**	**$ 3,236,408**

Approuvé par les administrateurs:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA FONDATION FRANSASKOISE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 août 2026

	2026	2025
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	$ 1,207,275	$ 330,989
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dons en nature	(14,966)	-
Dividendes réinvestis	(5,609)	(3,305)
Gain/perte vente de placements	(189,696)	(79,128)
Changement de juste valeur des placements	(255,611)	(223,346)
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	741,393	25,210
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	(311)	-
Dividendes à recevoir	1,721	465
Comptes fournisseurs et charges à payer	35	(499)
Taxes sur les produits et services	(185)	(169)
	742,653	25,007
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente de placement	874,976	927,275
Achat de placement	(1,638,511)	(940,071)
	(763,535)	(12,796)
(Diminution) Augmentation nette de l'encaisse	(20,882)	12,211
Encaisse au début de l'exercice	120,943	108,732
Encaisse à la fin de l'exercice	**$ 100,061**	**$ 120,943**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2026

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation fransaskoise est incorporée en vertu de la loi de 1998 sur la Fondation fransaskoise. La Fondation est reconnue comme organisme de bienfaisance par L'Agence du revenu du Canada.

Puisque la Fondation est un organisme sans but lucratif, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Le mandat de la Fondation est de soutenir des programmes destinés aux Fransaskoises et Fransaskois de la province.

2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

a) Dans la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction procède à des estimations et pose des hypothèses sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés à titre des produits et des charges telles que l'estimation de juste valeur de placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

b) La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons non affectés sont constatés à titre de produits à l'état des résultats au moment ils sont reçus. Les dons reçus désignés à un fonds de dotations sont comptabilisés directement dans le fonds de dotation qui s'applique à l'actif net.

Les intérêts, les dividendes, les gains et les pertes sont constatés à titre de produits selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les variations de juste valeur des placements cotés sur un marché actif sont comptabilisées à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Instruments financiers

c) Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions entre apparentés qui sont comptabilisées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable selon le cas. Les coûts de transaction relatifs aux actifs financiers que seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés. La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les créances et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les fonds mutuels et les actions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ayant une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Dépréciation

e) Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

f) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Fondation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de biens sont évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que ces biens sont utilisés dans la cour normale des activités de la Fondation.

LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2026

Comptabilité par fonds

g) La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour les contributions. Les fonds sont comptabilisés sous l'actif grevé d'affectation externe. Les fonds affectés sont segmentés de la façon suivante:

FONDS ABBÉ RAYMOND CARIGNAN
Le Fonds Abbé Raymond Carignan a pour mandat de faire valoir, favoriser et appuyer le développement de la pastorale en français dans la communauté fransaskoise par le financement de projets et la remise de bourses.

FONDS À LA FAMILLE
Le Fonds à la famille est une initiative de l'Association des parents fransaskois et a comme mandat de fournir des octrois pour réaliser des activités et offrir des ressources en français aux familles fransaskoises.

FONDS CENTRE ÉDUCATIF GARD'AMIS
La Coopérative française Gard'Amis (CFGA) a établi ce fonds dans les buts d'assurer la viabilité du centre et la sécurité de la communauté et des utilisateurs incluant les enfants et éducateurs, de façon à appuyer le développement et maintien des infrastructures du centre, nouvelles ou existantes, le rayonnement à long terme de la communauté francophone de Régina et des environs et la mise en place et la stabilité financière à long terme de la CFGA.

FONDS COLLÈGE MATHIEU
Le Fonds Collège Mathieu a pour mandat de fournir des bourses d'études à des étudiants francophones suivant des formations postsecondaires collégiales créditées offertes par l'entremise du Collège Mathieu.

FONDS ACF
Le Fonds ACF vise à soutenir le développement et l'épanouissement de la communauté fransaskoise en appuyant la participation au processus démocratique, la formation et la recherche pour faciliter l'implication des Fransaskoises et des Fransaskois.

FONDS MAILLARD
Le Fonds Maillard a comme mandat d'appuyer les projets et les activités de l'Assemblée communautaire fransaskoise de Gravelbourg.

FONDS DE L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN
Le Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS) a comme but de fournir des bourses d'études à des étudiants qui étudient le droit en français et de soutenir des initiatives dans le domaine juridique.

FONDS DE L'ASSOCIATION FRANSASKOISE DE ZÉNON PARK
Le Fonds auxiliaire de l'Association fransaskoise de Zénon Park a comme mandat de promouvoir le développement de la communauté dans la langue et la culture française par le biais d'activités communautaires.

FONDS DE LA RADIO FRANÇAISE EN SASKATCHEWAN
Le Fonds de la Radio française en Saskatchewan a pour objectif d'attribuer des bourses aux étudiants de la Saskatchewan qui poursuivent des études en français, principalement dans le secteur des communications. Il appuie également les organismes du secteur des communications. Ce fonds est présenté comme actif net grevé d'affectation interne.

LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2026

FONDS L'EAU VIVE
Le Fonds l'Eau vive, dédié à l'honneur de feu Marcel Moor (premier journaliste et rédacteur de l'Eau vive dès 1971) a pour but d'assurer la stabilité financière à long terme du journal francophone l'Eau vive et du Portail fransaskois, gérés par la Coopérative des publications fransaskoises ltée. La Fondation peut verser annuellement jusqu'à 75% du montant des revenus nets générés par le capital et les activités de prélèvement du Fonds de solidarité à la Coopérative des publications fransaskoises.

FONDS DES AÎNÉ.E.S FRANSASKOIS
Le Fonds des aîné.e.s fransaskois a comme objectif l'organisation d'activités et de services communautaires qui visent l'amélioration de la qualité de vie et assurent une vie active des aîné.e.s fransaskois.e.s.

FONDS DE SOLIDARITÉ VILLAGE URBAIN FRANCOPHONE DE SASKATOON
Le Fonds de solidarité Village urbain francophone de Saskatoon a pour mandat de permettre le rayonnement de la communauté francophone par le développement et le maintien d'un réseau d'espaces communautaires ainsi que d'assurer la mise en place et la stabilité financière à long terme des différentes composantes du village urbain de Saskatoon.

FONDS DÉVELOPPEMENT D'ESPACES COMMUNAUTAIRES À PRINCE ALBERT
Le Fonds du développement d'espaces communautaires à Prince Albert a le mandat de permettre le rayonnement de la communauté francophone de Prince Albert et des environs par le développement et le maintien d'un réseau d'espaces communautaires; et assurer la mise en place et la stabilité financière à long terme des différentes composantes de la société canadienne-française de Prince Albert.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE CECS
Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan établit ce fonds qui a comme mandat de subventionner les projets en développement économique communautaire.

FONDS CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS
Le Fonds Conseil culturel fransaskois a comme mandat de fournir des bourses aux artistes et des subventions aux communautés et aux groupes culturels francophones de la Saskatchewan pour assurer le développement culturel et d'assurer une source de financement pour le secteur culturel et artistique francophone en Saskatchewan.

FONDS ECF
Le Fonds ECF a comme mandat de fournir des bourses d'études aux élèves et anciens élèves de l'École canadienne-française de Saskatoon, et de fournir des bourses destinées à promouvoir l'entrepreneuriat, l'essor du bien-être des élèves et anciens élèves de l'École canadienne-française de Saskatoon.

FONDS MONSEIGNEUR DE LAVAL
Le Fonds Monseigneur de Laval a comme mandat de fournir des bourses d'études aux élèves et anciens élèves de l'École Monseigneur de Laval, et de fournir des bourses destinées à promouvoir l'entrepreneuriat, l'essor du bien-être des élèves et anciens élèves de l'École Monseigneur de Laval.

FONDS FRANSASKOIS
Le Fonds, d'orientation communautaire, appuie financièrement des projets des communautés fransaskoises. Ce fonds est le seul non affecté.

LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2026

FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES L'ABBÉ LUC GAUDET
Le Fonds de bourses d'études l'Abbé Luc Gaudet a pour but de fournir une bourse d'études à chaque finissant de la 12e année de l'école St-Isidore de Bellevue. La Fondation fransaskoise verse annuellement jusqu'à 100% des montants des revenus nets générés par le capital du fonds de bourses d'études l'Abbé Luc Gaudet.

FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES CÉCILE ET LIGUORI LEBLANC
Le Fonds de bourses d'études Cécile et Liguori LeBlanc a comme objectif de fournir une bourse d'études aux anciens élèves du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) afin d'encourager les jeunes à poursuivre des études postsecondaires.

FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES LOUIS ET GABRIELLE LEPAGE
Le Fonds de bourses d'études Louis et Gabrielle Lepage a pour but de fournir une bourse d'études à chaque finissant de la 12e année des écoles francophones de la Saskatchewan.

FONDS RAYMOND-MARCOTTE
Le Fonds Raymond-Marcotte a comme mandat de fournir une aide financière aux étudiants poursuivant des études postsecondaires en communication ou dans une discipline connexe.

FONDS LA RIBAMBELLE
Le Fonds auxiliaire La Ribambelle a comme mandat de promouvoir la langue et la culture par le biais de la danse traditionnelle.

FONDS SUZETTE BOUTIN-FAFARD
Le Fonds Suzette Boutin-Fafard a pour objectif d'apporter un appui aux projets scolaires de la prématernelle à la douzième année qui contribueront à l'augmentation du sentiment des élèves à la communauté fransaskoise en éveillant chez eux une fierté et un amour pour la langue et la culture.

FONDS PAULINE ET MICHEL VÉZINA
Le Fonds Pauline et Michel Vézina permet de fournir des octrois pour réaliser des activités et acquérir des ressources appuyant le développement culturel, artistique et traditionnel aux écoles Mathieu et Beau Soleil de Gravelbourg.

FONDS AUVERGNOIS DE PONTEIX
Le Fonds Auvergnois de Ponteix a pour mandat de permettre de rayonnement de la communauté francophone de Ponteix et des environs par le développement et le maintien d'espaces communautaires; d'appuyer les projets et les activités des Auvergnois de Ponteix pour la communauté francophone; et de promouvoir la stabilité financière à long terme des différentes composantes des Auvergnois de Ponteix.

FONDS ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ÉCOLE CANADIENNE-FRANÇAISE DE SASKATOON
Le mandat du Fonds auxiliaire APÉCF est d'assurer que l'École canadienne-française de Saskatoon, la prématernelle et le Centre éducatif Félix le Chat répondent aux besoins éducatifs, culturels et linguistiques des enfants francophones et ayants droit de Saskatoon et des environs; et d'œuvrer pour l'épanouissement et le développement du Centre éducatif Félix le Chat, de la prématernelle et de l'École canadienne-française de Saskatoon.

LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2026

FONDS CARREFOUR DES PLAINES - ACFR
Le fonds Carrefour des Plaines de l'Association canadienne-française de Regina (ACFR) vise à permettre le Carrefour à conserver ses espaces communautaires et ses équipements en bon état afin d'offrir des lieux de qualité pour les activités des francophones de Regina et d'assurer l'épanouissement et le développement de la communauté francophone de Regina.

FONDS ÉDITIONS DE LA NOUVELLE PLUME
Le mandat du fonds auxiliaire Éditions de la nouvelle plume est d'assurer la publication par la maison d'édition d'oeuvres littéraires fransaskoises et de voir au développement des auteurs fransaskois et d'une littérature fransaskoise. Le fonds auxiliaire devra aussi servir à encourager les Éditions de la nouvelle plume à entreprendre de projets de publication avec d'autres organismes fransaskois.

FONDS DES ARCHIVES FRANSASKOISES
Le mandat du fonds des archives fransaskoises est d'assurer à perpétuité, l'acquisition, la préservation et la transmission de patrimoine fransaskois et métis de la Saskatchewan. Ce fonds est issu de la fusion du fonds du patrimoine culturel et historique fransaskois et du fonds de la revue historique.

FONDS AUXILIAIRE ASSOCIATION JEUNESSE FRANSASKOISE (AJF)
Le mandat du Fonds auxiliaire Association Jeunesse Fransaskoise (AJF) est d'appuyer l'enrichissement de la programmation, la participation aux activités d'envergure provinciale ou nationale, à la jeunesse fransaskoise et d'expression française en Saskatchewan.

FONDS DE SOLIDARITÉ ÉDUCATION FRANSASKOISE
Le fonds a pour but de permettre au Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) de mieux réaliser son triple mandat particulièrement au niveau identitaire et communautaire (par exemple, sur le plan de la petite enfance et du Partenariat éducatif communautaire foyer-école-communauté.

FONDS DÉVELOPPEMENT RURAL ET TERROIR FRANCOPHONE
Le fonds développement rural et terroir francophone a comme but d'encourager les fermiers producteurs et transformateurs francophones à faire de la valeur ajoutée d'un produit agro-alimentaire de leur région ou de leur ferme pour faire avancer la culture francophone; encourager les communautés rurales francophones et les organismes francophones de mettre sur pieds des projets de mise en valeur d'un produit ou d'une activité agro-alimentaire provenant de leur région pour faire avancer la culture francophone; et encourager les diplômés des écoles francophones ou d'immersion de la Saskatchewan à poursuivre des études postsecondaires en agro-alimentaire en langue française.

FONDS À LA MÉMOIRE DE XAVIER GAREAU
Le fonds a pour but de permettre au Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) d'aider financièrement une famille, une école ou une communauté d'un ou plusieurs élèves dont la vie est en péril en offrant des services jusqu'à la non disponibles ou inaccessibles, des activités de sensibilisation, ou en appuyant des projets de recherche.

FONDS IAN C. NELSON (LTDJ)
Le fonds a pour but de permettre à la Troupe du Jour de garder ses espaces et ses équipements en bon état, d'appuyer le développement du théâtre francophone en Saskatchewan, et d'octroyer des bourses pour le développement artistique en théâtre francophone.

FONDS GÉNÉRAL
Les apports affectés sont accumulés dans le fonds général jusqu'à ce qu'un solde minimum de 10 000 $ soit atteint. Les nouvelles ressources sont maintenues à l'interne et lorsque le solde minimum est atteint, les fonds accumulés sont transférés au nouveau fonds dans l'actif net grevé d'affectation externe.

Répartition des frais de soutien administratifs

h) La fondation répartie ses revenus d'investissement ainsi que ses dépenses administration au prorata de chaque fonds basé sur le solde d'ouverture de ceux-ci.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :
Le risque de crédit découle de deux sources: la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans de grandes institutions financières de bonne réputation afin de limiter l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit découlant du fait que des contreparties ne règlent pas leurs créances n'est pas jugé significatif.

Risque de change :
Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours des devises. La Fondation investit dans les marchés étrangers au moyen d'actions et de fonds communs de placement en devise US. Son exposition au risque de change est réduite par la diversification de son portefeuille et la limitation de ses objectifs stratégiques pour les investissements étrangers contre les investissements canadiens. En date du 31 août 2026, 33% (2025 - 31 %) de la valeur marchande du portefeuille était investi dans des actions et fonds communs de placement de devise étrangère.

Risque de taux d'intérêt :
La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers suivants: la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les fonds mutuels. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des placements et des flux de trésorerie liés aux produits et aux charges d'intérêt.

Risque de marché :
La Fondation est exposée au risque de marché étant donné que les placements dans des titres cotés sont soumis aux variations des cours du marché. Les cours peuvent aussi être affectés par les fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change.

Autres risques de prix :
Autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses placements en actions cotées en bourse.

4. COMPTES À RECEVOIR

	2026	2025
Comptes clients	$ 311	$ -
Dividendes à recevoir	-	1,721
	$ 311	$ 1,721

5. PLACEMENTS

	2026	2025
Valeur de marché:		
Fonds communs de placement à revenu fixe	$ 1,312,404	$ 907,071
Actions	3,029,629	2,205,544
Parts sociales	5	5
	4,342,038	3,112,620
Coût d'acquisition		
Fonds communs de placement à revenu fixe	1,472,465	944,364
Actions	1,964,448	1,518,742
Parts sociales	5	5
	3,436,918	2,463,111
Excédent de la valeur de marché	$ 905,120	$ 649,509

Un montant de 3 747 392 $ (2 640 602 $ - 2025) des placements est affecté à l'actif net grevé d'affectation externe et un montant de 336 524 $ (321 479 $ - 2025) des placements est affecté à l'actif net grevé d'affectation interne.

6. AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE — INCITATIFS AUX FONDS DE DOTATION

Par l'entremise du volet Incitatifs aux fonds de dotation, La Fondation fransaskoise a reçu en subventions totales depuis 2013 un somme de 45 744 $ et amassés auprès du secteur privé un somme de 70 502 $ au bénéfice du Conseil culturel fransaskois incorporé. La subvention du volet, ainsi que la somme équivalente récoltée auprès de donateurs privés, doit être capitalisée à perpétuité dans les actifs restreints de la fondation pour un total à conserver à perpétuité de 116 246$. Seul le revenu annuel généré par les fonds peut être transféré chaque année au Conseil culturel fransaskois incorporé tout en respectant les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, dont celles portant sur le contingent des versements. Ces revenus peuvent être utilisés par le Conseil culturel fransaskois incorporé pour leurs opérations courantes ou pour entreprendre des initiatives spéciales.

7. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée de l'exercice considéré.

LA FONDATION FRANSASKOISE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES FONDS GREVÉS D'AFFECTATION EXTERNE
Pour l'exercice se terminant le 31 août 2026

Fonds général	Solde au début	Dons reçus	Octrois payés	Allocation nette	Solde à la fin
Fonds la cité	$ 4,347	$ 225	$ -	$ 578	$ 5,150
Fonds auxiliaire					
Fonds Ian Nelson (LTDJ)	3,747	762,510	-	96,828	863,085
Fonds de bourses d'études Louis et Gabrielle Lepage	415,480	425	(10,000)	51,293	457,198
Fonds de bourses d'études Cécile et Liguori LeBlanc	215,003	800	(14,500)	25,438	226,741
Fonds Conseil culturel fransaskois (Note 6)	174,494	1,070	(5,000)	21,554	192,118
Fonds ACF	166,757	440	(2,000)	20,875	186,072
Fonds de la solidarité Village urbain francophone de Saskatoon	137,586	6,215	(1,500)	17,982	160,283
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	133,123	2,850	(2,500)	16,867	150,340
Fonds l'Eau Vive	131,393	3,260	(4,500)	16,447	144,600
Fonds Abbé Raymond Carignan	102,921	3,250	-	13,416	119,587
Fonds développement d'espaces communautaires à Prince Albert	109,977	150	(10,000)	12,653	112,780
Fonds du développement économique communautaire CÉCS	96,344	650	-	12,257	109,251
Fonds Centre Éducatif Gard'Amis	152,426	3,625	(60,000)	12,138	108,189
Fonds Pauline et Michel Vézina	94,061	1,400	(1,000)	11,937	106,398
Fonds Collège Mathieu	89,385	1,500	-	11,485	102,370
Fonds Maillard	73,337	1,400	-	9,444	84,181
Fonds ACFR-Carrefour des Plaines	55,833	8,517	(5,000)	7,500	66,850
Fonds Raymond-Marcotte	57,896	200	(2,000)	7,089	63,185
Fonds Suzette Boutin-Fafard	53,417	425	-	6,804	60,646
Fonds de l'Association fransaskoise de Zénon Park	46,629	4,546	-	6,467	57,642
Fonds des aîné.e.s fransaskois	48,360	600	(1,500)	5,997	53,457
Fonds à la Famille	45,296	715	-	5,814	51,825
Fonds ECF	44,330	325	(750)	5,548	49,453
Fonds Association des parents de l'école Canadienne-française de Saskatoon	24,779	15,200	(5,500)	4,357	38,836
Fonds Monseigneur de Laval	21,820	2,945	(1,500)	2,940	26,205
Fonds La Ribambelle	22,819	-	-	2,884	25,703
Fonds de bourses d'études l'Abbé Luc Gaudet	25,020	300	(3,820)	2,717	24,217
Fonds Auvergnois de Ponteix	20,804	-	-	2,629	23,433
Fonds auxiliaire Association Jeunesse Fransaskoise (AJF)	15,233	100	(2,000)	1,685	15,018
Fonds Éditions Nouvelle Plume	10,510	1,373	-	1,502	13,385
Fonds des Archives fransaskoises	13,692	350	(3,000)	1,395	12,437
Fonds développement rural et terroir francophone	11,025	-	-	1,393	12,418
Fonds de la solidarité éducation fransaskoise	13,512	450	(3,500)	1,322	11,784
Fonds à la mémoire de Xavier Gareau	9,246	125	-	1,184	10,555
	2,636,255	825,716	(139,570)	419,841	3,740,242
Total de l'actif net grevé d'affectation externe	2,640,602	825,941	(139,570)	420,419	3,745,392